

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 22 avril 2010

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Présents avec pouvoir de vote : 43

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Thierry LEMAITRE, Linda MOLLON, Myriam MULLER (suppléante),

Bussy-Albieux : Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante),

Cezay : Hubert COUDOUR, Cédric SOUCHON (suppléant),

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON,

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Liliane GENEYTON (suppléante)

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdun : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Christine DAVAL, Christian PESSELON, François LAURENT (suppléant),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant),

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND,

Sainte Agathe la Bouteresse : André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Marcel FAYON, Christian MASSACRIER, Raymond MOLLETON (Boën), Bernard VIAL (Bussy-Albieux), Claude CHARRET (Cezay), Georgette MURAT, Michel THEVENET (Leigneux), Hubert MARCOUX (L'Hôpital sous Rochefort), Claire CHAZELLE (Marcilly le Châtel), Jean-Paul COMBE (Sail sous Couzan), Jean-Luc VENET (St Etienne le Molard), Christian RODAMEL (Saint Laurent-Rochefort), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL, Isabelle MACQUET (Saint-Sixte), Nicole PARDON (Sainte Agathe la Bouteresse), Mireille THOLLET (Sainte Foy Saint Sulpice).

M. Louis BOUCHET, Maire de Marcilly le Châtel souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire. Il laisse la parole à M. Bernard CHAPELON, Président de la Communauté de communes du Pays d'Astrée.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 23 mars 2010

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des conclusions de l'étude évaluation du projet éducatif local et petite enfance

M. Le Président rappelle l'étude évaluation du Projet Educatif Local (PEL) et le diagnostic petite enfance réalisés par les 3 bureaux d'études Eval conseil, Impacta consultance et AAEDL. Il laisse la parole à M. Gildas GAUTHIER pour présenter cette étude. 1 exemplaire de l'étude et du diaporama qui est présenté sont remis en séance à chaque commune.

M. GAUTHIER précise le cadre de son intervention, il présentera dans un 1^{er} temps les résultats de l'évaluation du PEL et ensuite M. Dominique REMAUD présentera le diagnostic de l'étude petite enfance et le schéma pluriannuel de développement.

M. GAUTHIER rappelle les différentes phases de l'étude évaluation du Projet Educatif Local (PEL). Il rappelle les différentes dates de rencontres avec les professionnels, les partenaires et les élus communautaires. Il décrit ensuite les éléments socio-démographiques du territoire du Pays d'Astrée et rappelle les objectifs du PEL tels qu'ils avaient été définis. Il présente enfin, les 6 orientations du PEL et les déclinaisons de chaque orientation en objectifs généraux.

M. GAUTHIER propose aux délégués communautaires de poser des questions sur ce diagnostic.

M. Thierry LEMAITRE pose la question du lien entre le collège et l'école de musique et se demande pourquoi l'hébergement de l'école de musique du Pays d'Astrée ne se fait pas dans la Cité Scolaire. M. Lucien MOULLIER rappelle que précédemment l'école de musique était hébergée dans le collège et que pour des raisons matérielles (plus de conciergerie pour la gestion de l'ouverture et de la fermeture de l'établissement) cela n'a plus été possible. M. MOULLIER informe d'une rencontre la semaine prochaine avec l'école de musique et posera la question.

Les échanges sur le diagnostic PEL étant fini, l'étude petite enfance est ensuite abordée.

M. Dominique REMAUD rappelle les conclusions du diagnostic de l'étude petite enfance. Il présente ensuite les 3 valeurs du PEL pour le secteur de la petite enfance qui sont la citoyenneté, le « vivre ensemble » et l'accessibilité. Il décrit les constats du secteur de la petite enfance sur le territoire. Il présente ensuite les préconisations d'amélioration de l'offre de services ou d'actions en direction de la petite enfance, soit par de l'amélioration de services ou d'actions existantes soit par la création de nouveaux services ou de nouvelles actions.

Il présente enfin, le schéma pluri annuel de développement de la petite enfance qui préconise :

- A échéance fin 2010 la mise en place d'une petite structure d'accueil collectif régulier, c'est à dire un « mini multi-accueil », qui serait situé sur la commune de Marcilly le Châtel,
- A l'échéance fin 2011, l'aménagement de la salle du 1^{er} étage de la Chapelle de la structure multi accueil de Sainte Agathe la Bouteresse.

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 22 avril 2010

- Et enfin à l'échéance fin 2012, la construction d'une nouvelle structure multifonction de la petite enfance sur la commune de Marcilly le Châtel.

M. Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-président, prend la parole, il confirme que sur la commune de Marcilly le Châtel le nombre d'habitants a fortement augmenté entre les 2 recensements et cela nécessite un nouvel établissement d'accueil de la petite enfance.

M. Dominique ROCHE, 6^{ème} Vice-président, est favorable à un nouveau lieu d'accueil de la petite enfance sur l'axe Boën/Montbrison. De plus, l'aspect modulable de ce bâtiment est important car il faut prendre en compte les prévisions de ralentissement de l'activité économique et de forte baisse d'emploi sur le Montbrisonnais et sur le Stéphanois.

Mme Agnès TARIT, 3^{ème} Vice-présidente, met en avant l'arrivée de l'Autoroute A 89 avec un transfert de population vers les communes de Sainte Foy Saint Sulpice et Sainte Agathe la Bouteresse et donc un transfert des besoins en structure d'accueil sur ces secteurs. Cette nouvelle structure devrait donc être modulable pour prendre en compte les enjeux de nouvelle population liés à l'autoroute A89.

M. Louis BOUCHET, maire de Marcilly le Châtel, demande l'autorisation d'intervenir dans la discussion. M. Le Président après avoir demandé l'avis des délégués communautaires accepte la demande d'intervention de M. BOUCHET.

M. BOUCHET souhaite que la Communauté de communes prenne une décision quant au lieu d'implantation de cette nouvelle structure multi accueil de la petite enfance à réaliser sur la commune de Marcilly le Châtel. Il rappelle qu'à l'époque la Communauté de communes savait que les besoins d'accueil des enfants de 0 à 6 ans ne seraient pas totalement satisfaits avec la structure multi-accueil de Sainte Agathe la Bouteresse. M. BOUCHET demande à ce que cette nouvelle structure d'accueil de la petite enfance soit également considérée comme intercommunale. De plus, il souhaite que le conseil communautaire se positionne ce soir car demain le conseil municipal de Marcilly le Châtel se réunit pour évoquer l'acquisition d'un ensemble immobilier situé sur Marcilly le Châtel qui est intéressant et modulable pour ce projet de structure d'accueil de la petite enfance.

M. André GIRARD, élu d'Arthun, s'étonne de cette demande car cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour du bureau et qu'il n'a pas connaissance de ce dossier.

M. René COUTURIER, élu de Trelins, fait la même remarque et ajoute que lors du vote du budget le 23 mars dernier, aucune somme n'a été inscrite en investissement.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour de ce conseil communautaire est la présentation du diagnostic, pour discussion en bureau du 6 mai et approbation en conseil communautaire du 18 mai. Il rappelle également que chaque commune était invitée au comité de pilotage de cette étude et par conséquent chaque commune avait l'information.

M. Jacky THEVENET fait remarquer qu'en réunion CLETC du 19 avril la discussion a porté sur les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Astrée qui ne prévoyait pas l'ouverture de 2 structures multi-accueil de la petite enfance.

M. le Président précise qu'il ressort de la lecture des statuts qu'il peut y avoir plusieurs lieux d'accueil de la petite enfance et une unicité de gestion. D'autre part, il fait remarquer qu'en cas d'extension des statuts de la Communauté de communes à la totalité de la compétence petite enfance, le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture pourrait poser la question des accueils périscolaires qui sont actuellement de la compétence communale.

M. le Président questionne M. BOUCHET sur l'urgence réelle de cette prise de décision.

M. Gilles THOMAS suggère que les élus de Marcilly le Châtel commencent à négocier avec les vendeurs du tènement immobilier en question pour les faire patienter jusqu'au conseil communautaire du 18 mai.

M. le Président clôt ensuite le débat et remercie le Bureau d'études de leur présentation.

3. Projet de territoire : présentation du plan d'actions opérationnelles

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-président rappelle les points forts de partenariat possible évoqué lors de la rencontre avec la Communauté de communes Montagnes du Haut Forez et la CC du Pays d'Astrée :

- La mise en réseau des musées,
- L'accès à l'internet très haut débit du territoire,
- Le plan climat énergie.

M. MIOCHE rappelle également le tableau Excel envoyé aux communes pour centraliser l'ensemble des dépenses d'études techniques réalisées par les communes, l'objectif étant la mise en place d'un pôle technique mutualisé à l'échelle de notre territoire. Un rapprochement est également envisagé avec les Communauté de communes voisines pour savoir si elles sont intéressées par ce pôle technique. La rencontre du 9 juin avec les 3 Communauté de communes voisines : CC Val d'Aix et Isable, Pays d'Urfé et Montagnes du Haut Forez sera l'occasion de les questionner sur ce projet. La CC du Pays d'Urfé semblerait intéressée par ce projet de pôle technique. Un retour de ce tableau complété est souhaité avant la fin du mois de mai.

M. MIOCHE évoque ensuite la rencontre avec le Conseil Général de la Loire du 12 avril dans le cadre de la mise en place d'un Contrat Territorial de Développement (CTD). Il informe que le Conseil Général de la Loire a donné son accord pour avancer sur la démarche de CTD. Le Conseil Général va nous contacter dans les 15 jours pour commencer à travailler dans ce sens.

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 22 avril 2010

M. MIOCHE évoque ensuite le projet de territoire du Pays d'Astrée. Il rappelle les 5 axes du projet de territoire. Il présente ensuite le tableau des actions opérationnelles déclinées selon les 5 axes du projet de territoire. Un exemplaire de ce document est distribué en séance à chaque délégué communautaire. M. le 1^{er} Vice-président ajoute que ce document sera discuté en réunion de bureau communautaire du 6 mai et inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 mai pour approbation. Les documents suivants sont également remis en séance :

- un exemplaire pour chaque commune du document « orientations stratégiques et plan d'actions » et des plaquettes de présentation du projet de territoire,
- un calendrier des réunions du groupe projet, distribuées à l'ensemble des délégués communautaires.

4. Accueil d'un stagiaire

M. le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 9 février portant création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées. Il informe de l'accueil possible d'une stagiaire, Mlle Amélie SIMAND, pour travailler à la mise en place de cette commission intercommunale d'accessibilité. A l'unanimité, l'accueil de cette stagiaire est approuvé.

5. Questions diverses

Il est noté le départ de M André ROUSSON, délégué de la commune de Sainte Agathe la Bouteresse à 23 h 00, pour raisons personnelles.

1°- Prise en compte des indemnisations de notre compagnie d'assurance pour sinistres : grillage à la déchèterie, et vitrage du siège administratif,

M le Président informe l'assemblée qu'une partie de la clôture de la déchèterie intercommunale a été détériorée suite au vol avec effraction commis les 27, 28 février ou 1^{er} mars 2010 afin de dérober des batteries et du cuivre. M le Président ajoute que dans le cadre de la garantie contractuelle « Vol avec effraction », la Société Groupama propose une indemnisation de 179,40 € correspondant à la remise en état de la clôture. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le remboursement de ce sinistre.

M. le Président évoque ensuite la paroi extérieure de 3 vitrages isolants situés au 2^{ème} étage du siège administratif qui a été brisée durant le week-end du 7 août 2009; la cause exacte de ce sinistre n'a pu être déterminée. Dans le cadre de la garantie « Bris de glace », la Société Groupama propose une indemnisation de 278,02 € correspondant à l'intégrité des frais de remplacement des vitrages. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire, accepte l'indemnisation des 3 vitrages.

2° - Demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : M. Le Président évoque la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé. M le Président précise que suite à cette loi, les conseils d'administration des hôpitaux sont remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément modifiés. M. Le Président ajoute qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de communes du Pays d'Astrée au sein de ce conseil de surveillance de l'Hôpital local de Boën. M. le Président propose de désigner M. Jean-Marie JOLIVEAU, maire d'Ailleux.

M. JOLIVEAU préférerait que soit désigné le Président de la Communauté de communes ou un Vice-président qui serait davantage présent dans la maison et donc ayant plus de facilité pour échanger.

M. MOULLIER insiste pour que ce soit un élu communautaire car le projet du nouvel Hôpital local de Boën représente un investissement de 17 millions d'Euros et une capacité d'accueil de 150 lits avec 2 unités Alzheimer.

M. MOULLIER rappelle que l'hôpital local et la commune de Boën attendent une réponse quant à la question posée sur la co-maitrise d'ouvrage portant sur la construction de l'hôpital local et de la piste d'athlétisme du fait du besoin d'un mur de soutènement. Il évoque également le changement de position de la commune de Boën quant à la cession du terrain qui ne serait plus sous la forme de l'Euro symbolique mais plutôt selon la formule de bail emphytéotique à 99 ans, car la précédente solution générerait un surcoût financier de 73 000 €uros du fait des écritures comptables liés au transfert de patrimoine. M. MOULLIER souhaite que la communauté de communes du Pays d'Astrée se positionne également sur un bail emphytéotique et que ces 2 questions soient inscrites au prochain conseil communautaire pour délibération.

A l'unanimité, la désignation de M. JOLIVEAU comme représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital local de Boën est approuvée.

3°- M. Le Président aborde ensuite la consultation portant sur le marché de broyage dans le cadre de la mise en place de la plateforme de co-compostage. M. le Président précise le calendrier de lancement de la consultation : l'avis d'appel public à la concurrence va paraître le 12 mai 2010 pour une date limite de remise des offres prévue le 11 juin 2010, ensuite le choix des entreprises sera effectué au conseil communautaire du 6 juillet. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le lancement de cette consultation.

M. le Président informe ensuite que dans le cadre de la mise en place de la plateforme de co-compostage une réunion d'information à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Loire sur le co-compostage à la ferme aura lieu le mardi 27 avril à 20h30 à la salle des fêtes de Ste Agathe la Bouteresse.

4°- M. le Président rappelle le marché de collecte, de traitement des ordures ménagères et collective sélective en porte à porte signé avec la société Veolia en date du 1^{er} mai 2007 dans le cadre d'un groupement de commande avec la

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 22 avril 2010

Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de communes de Feurs en Forez et la Communauté de communes du Pays d'Astrée. M. le Président rappelle la délibération du 23 mars 2010 validant le bon de commande n° 4 avec la société VEOLIA à passer pour les 12 mois à venir à compter du 1^{er} mai 2010. M. le Président informe les membres du conseil communautaire que celle-ci doit être annulée pour cause d'erreur sur les prix révisés et ajoute que la Perception demande à ce que le bon de commande soit signé avec les prix de base du marché. A l'unanimité le conseil communautaire approuve l'annulation de la précédente délibération et autorise la signature du bon de commande n°4 bis pour un montant de 733 069.16 € HT.

5°- M. Thierry GOUBY, Vice-président en charge de la communication, informe de la parution en cours du magazine d'information Terres d'Astrée n°11. M Le Vice-Président dévoile la couverture du magazine. Il informe de la date de livraison le 29 avril et la distribution dans les communes qui se fera par La Poste.

6°- M GOUBY informe les membres du conseil communautaire du lancement du site internet de l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée et présente la page d'accueil du site internet. L'adresse du site internet est la suivante : www.otpaysdastree.fr. M. GOUBY présente également le nouveau logo de l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée.

M. GOUBY donne ensuite des informations sur le déroulement du conseil communautaire du 18 mai 2010 à la Bâtie d'Urfé. L'accueil des délégués communautaires est prévu à 18h pour une visite du château de la Bâtie d'Urfé jusqu'à 19h ensuite une visite du Grand Pré pour visualiser les travaux d'aménagement en cours de réalisation. Puis à 19 h 45 un buffet sera servi, une inscription est obligatoire. Il est demandé à chaque commune de centraliser les inscriptions au buffet et de les transmettre à la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Ensuite, le conseil communautaire débutera à 20h30.

M.GOUBY rappelle ensuite la date du spectacle retour de la Comédie « Chouf Ouchouf », prévu le vendredi 28 mai 2010 à 20h.

Rappel des autres dates de réunions et manifestations

Commission cohésion territoriale : le lundi 26 avril à 20h à la salle des fêtes de Boën

Commission tourisme et culture le jeudi 20 mai à 20h , salle de réunion de la CCPA

Bureau spécial viticulture le lundi 10 mai à 20h30

Conférence parentalité du 10 mai sur le thème de l'alimentation des enfants

Organisation du 1^{er} Forum de l'emploi local le samedi 29 mai de 10 h à 16 h, salle des fêtes de Boën

Le conseil communautaire du 6 juillet aura lieu à Cezay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

M. Louis BOUCHET invite les délégués communautaires à partager le verre de l'amitié.